

M. Bregnot du Lut (1), elles furent ensuite commentées par feu M. Artaud, alors conservateur du Musée (2). Mais cet homme respectable, dont on ne saurait trop louer le zèle studieux pour les monuments de notre ville, n'avait pas toutes les connaissances nécessaires pour l'étude érudite de l'archéologie : il s'épargnait trop souvent les recherches laborieuses et les rapprochements multipliés qui peuvent seuls conduire à l'intelligence des monuments, et sans lesquels l'antiquité ne serait qu'une énigme à deviner. M. Artaud, dans cette occasion, commit quelques graves erreurs. La plus sérieuse fut l'interprétation hasardée qu'il crut pouvoir donner au mot KANABIS, lequel se lit deux fois dans l'inscription de *Minthattius*, que l'on connaissait déjà avec l'orthographe CANABIS dans celle de *Regulianus*, et que l'on trouve deux fois aussi, mais avec deux NN, dans une fort curieuse inscription du musée du Vatican, publiée par le seul Guasco (3) : AEDIFICARE. LOCO. CANNABAE. etc. ; et plus loin : TEGVLAS. OMNES. ET. IMPENSA. DE. CASVLIS. ITEM. ET. CANNABIS. ET. AEDIFICIIS. IDONEIS, etc. M. Artaud prétendait que ce mot désignait un marché au chanvre : il rappelait, à cette occasion, qu'il existait autrefois à Lyon un faubourg et une porte appelés de CHENEVIÈRE, et paraissait supposer avec Menestrier (4) que ce marché au chanvre se tenait dans le quartier des Terreaux, où les gens de la campagne continuent de vendre cette denrée, sur la place Saint-Pierre et dans la rue Sainte-Catherine. Feu M. le docteur Ozanam réfuta fort bien cette interprétation, mais en lui en substituant une autre qui n'approchait pas davantage de la vérité, et qui avait été émise anciennement par le P. Menestrier que je viens de citer, et dans un autre ouvrage (5). Il proposait de reconnaître dans le mot KANABIS l'ablatif pluriel du grec *καναβος* latinisé, et de lui faire indiquer les pieux plantés pour amarrer les ba-

(1) *Archives du Rhône*, tom. X, p. 146.

(2) *Bulletin universel de Ferussac*, VI^e section, tom. XIII, p. 75-81.

(3) Guasco, *Mns. Capitol. ant. inscript.*, tom. III, p. 113.

(4) *Hist. de Lyon*, p. 16.

(5) *Caractères des ouvrages historiques, etc.*, p. 416.